



PEB

Promotion économique
du canton de Berne

Fact Sheet

Fonder une entreprise

La liberté de commerce et d'industrie permet à chacun, y compris aux ressortissants étrangers, de créer une société en Suisse ou de détenir des intérêts financiers dans une entreprise.

Une personne ou une société étrangère peut choisir la forme d'entreprise qui répond le mieux à ses besoins. Seules quelques activités nécessitent une autorisation (p.ex. le placement du personnel ou l'activité d'avocat).

Le temps et l'argent nécessaires à la fondation d'une entreprise restent modérés : environ 4 semaines pour fonder une société (société anonyme) et quelque 3000 francs suisses pour les frais juridiques (société anonyme avec un capital inférieur à 250 000 francs suisses).

Ci-après, nous vous proposons un résumé des étapes les plus importantes en vue d'un investissement dans le canton de Berne.

■ Description du projet / business plan

Il n'est pas indispensable de préparer un business plan pour fonder une entreprise. Néanmoins, plus l'information à votre sujet et à propos de votre projet est complète, mieux il nous sera possible de vous aider et d'accélérer les opérations. De plus, l'octroi d'un éventuel soutien financier ou fiscal par la PEB nécessite un business plan. C'est pour cette raison que nous avons intégré un modèle de business plan à la fin de ce fact sheet. Il constitue un cadre pratique pour la définition des activités prévues. Et il nous permet de vous aider, de percevoir ce qui est vraiment important pour vous et de vous fournir les informations-clés dont a besoin votre entreprise.

■ Sélection du site

Selon votre projet, veuillez nous faire part de vos idées à propos de vos bureaux ou ateliers de fabrication de façon à ce que nous puissions commencer les recherches pour vous. Voici les informations dont nous avons besoin:

- Site : centre-ville, banlieue, campagne. Proximité avec les écoles, d'autres entreprises, accessibilité par les moyens de transport publics et privés, etc.
- Usage : bureau ou fabrication
- Style de construction : moderne, de prestige, etc.
- Quantité d'espace nécessaire
- Location ou achat

- Délais : à partir de quelle date le bâtiment devrait-il être disponible ? Quand l'entreprise aimerait-elle emménager ? Prévoir du temps pour les rénovations et l'ameublement.

- Besoins particuliers (plafonds élevés, etc.)

L'usage veut que les baux soient signés pour 3 à 5 ans. Durée du bail et loyer peuvent être négociés.

■ Structure juridique de l'entreprise

La structure juridique de l'entreprise a des répercussions directes sur de nombreuses questions fiscales. C'est pour cela qu'il est très important d'étudier toutes les possibilités et de trouver une solution optimale.



PEB

Promotion économique du canton de Berne

■ L'entreprise individuelle, la société anonyme, la société à responsabilité limitée

	Entreprise individuelle	Société anonyme (SA)	Société à responsabilité limitée (Sàrl)
Constitution en société, fondation	Aucun acte spécial de constitution ; l'entreprise individuelle est établie lorsque l'entreprise commence ses activités commerciales sous un nom commercial. Inscription au registre du commerce (registre des sociétés) si le chiffre d'affaires atteint 100 000 francs suisses par an.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Procédure officielle et notariée de constitution en société ■ Inscription au registre du commerce (registre des sociétés) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Procédure officielle de constitution en société ■ Inscription au registre du commerce (registre des sociétés)
But	Diriger une entreprise en tant que propriétaire unique	Diriger une entreprise commerciale, industrielle ou autre sous un nom commercial	Diriger une entreprise commerciale, industrielle ou autre sous un nom commercial
Justification économique	Propriétaire	Actionnaires	Actionnaires (partenaires)
Fondateurs	Citoyens suisses ou étrangers ayant un permis d'établissement (C), ou un permis B pour les ressortissants de l'UE	Au moins 3 membres fondateurs (personnes physiques ou personnes morales)	Au moins 1 membre fondateur (personne physique ou personne morale)
Organes de la société	Propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée générale des actionnaires ■ Conseil d'administration ■ Vérificateurs des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assemblée générale des actionnaires ■ Administrateurs ■ Vérificateurs des comptes (option)
Responsabilité	Le propriétaire est responsable de façon illimitée (y compris biens privés)	Biens de la société	Biens de la société
Capital minimal		100 000 francs suisses dont au moins 20 % de la valeur au pair des actions ou 50 000 francs suisses (selon le montant le plus élevé) doivent être libérés (versés)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 20 000 francs suisses, la somme entière doit être libérée ■ Apport initial d'au moins 100 francs suisses par fondateur (possibilité de plusieurs participations par fondateur)
Coûts	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de coûts de constitution en société ■ Eventuellement, coûts d'inscription au registre du commerce (registre des sociétés) Emoluments administratifs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Statuts notariés environ 2500 francs suisses ■ Vérificateurs des comptes (administrateurs) environ 3000 à 5000 francs suisses ■ Droit de timbre de 1 % du capital au-delà de 1 000 000 francs suisses 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Statuts notariés environ 2500 francs suisses ■ Option: coûts des vérificateurs des comptes. ■ Droit de timbre de 1% du capital au-delà de 1 000 000 francs suisses
Avantages +	+ Simple	+ Degré élevé d'anonymat des investisseurs + Aucune obligation de communication de renseignements + Responsabilité limitée + Actions faciles à transférer	+ Capital minimal peu élevé + Besoin de seulement un fondateur + Aucune restriction sur la nationalité des administrateurs + Vérificateurs des comptes en option + Responsabilité limitée
Inconvénients -	- Responsabilité	- Coûts - Double imposition (bénéfices de l'entreprise et dividendes)	- Actions plus difficiles à transférer - Structure peu souple

■ Fondation de la société

Pour fonder une société anonyme ou à responsabilité limitée, vous avez besoin d'un notaire. Le notaire vous aidera dans toutes les questions relatives au nom de la société, de statuts, capital, etc.

La PEB peut vous fournir une liste de notaires et/ou avocats spécialisés dans votre domaine et parlant votre langue.

■ Check-list pour créer une société

1. Décidez du nom et assurez-vous de sa disponibilité auprès du registre suisse du commerce (www.zefix.ch)
2. Consultez le projet de statuts fourni par le notaire ou rédigez vos propres statuts
3. Vous aurez besoin des informations suivantes pour le notaire à la fondation de la société :
 - Raison sociale
 - Domicile
(peut être temporairement l'adresse d'un avocat)
 - Capital nominal / coupure / sommes versées
 - Fondateurs, pouvoirs signataires
 - Conseil d'administration / fonctions / pouvoirs signataires
 - Vérificateurs des comptes statutaires
(seulement pour la SA)
 - Personnes ayant un pouvoir signataire
 - Moyens de publication
 - Projet de statuts
4. Lettre d'acceptation des vérificateurs des comptes statutaires
5. Confirmation du capital versé
(sur un compte de consignation auprès d'une banque)
6. Statuts
7. Convention d'actionnaires si applicable
8. Droit de timbre sur les titres nouvellement émis si le capital est supérieur à 1000000 de francs suisses
9. Certificats d'action
10. Registre des actionnaires

■ Check-list pour créer une succursale

Au lieu de constituer une filiale en Suisse, une entreprise étrangère peut fonder une succursale. Les succursales ont une certaine indépendance organisationnelle et financière par rapport à l'entreprise principale. Juridiquement, la succursale fait partie de l'entreprise étrangère, même si elle peut signer des contrats, exécuter et régler des transactions en son nom, engager des poursuites et être poursuivie à l'endroit de son activité.

1. L'indépendance de la succursale doit être documentée. Au moins une personne ayant procuration doit être domiciliée en Suisse. Cette personne doit avoir le pouvoir de représenter la succursale.
2. L'entreprise étrangère doit apporter la preuve qu'elle a décidé de créer une succursale suisse (copie du procès verbal du conseil d'administration).
3. La succursale doit avoir un nom conforme à la législation suisse et doit être inscrite dans le registre du commerce.
4. Le nom doit indiquer : nom de l'entreprise principale, localisation de l'entreprise principale et de la succursale et désignation expresse de la succursale. Toutes les traductions du nom de l'entreprise si souhaité.
5. Autres informations nécessaires à l'enregistrement : domicile, nom de l'entreprise principale et activités, date de fondation de l'entreprise principale, les moyens de publication officiels de l'entreprise, le conseil d'administration de l'entreprise principale et toutes les personnes ayant procuration, plus désignation du responsable de la succursale.



PEB

Promotion économique
du canton de Berne

■ Fiscalité

Selon le projet et la structure générale de l'entreprise, un certain nombre de questions relatives à la fiscalité devront être discutées, définies et négociées avec les autorités fiscales locales. C'est une priorité pour les sociétés de domicile et sociétés auxiliaires, les entreprises principales et les holdings.

Pour plus de détails sur l'imposition, veuillez vous référer à notre fiche d'information « Imposition » et/ou à notre brochure sur les sièges et les services partagés disponible sur notre site web www.berneinvest.com ou contactez la PEB et ses conseillers.

■ Demande de permis de travail et d'autorisation de séjour

La Suisse a adopté un double système de recrutement en conséquence de la conclusion d'accords bilatéraux avec l'UE (liberté de circulation des personnes). L'accord sur la liberté de circulation des personnes est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002. Celui-ci se traduit par une priorité donnée à l'admission de personnes rémunérées de l'UE/AELE et une politique d'immigration non restrictive pour les personnes spécialisées et qualifiées de pays non UE.

Dès le 1^{er} juin 2007, la libre circulation des personnes s'applique totalement pour les ressortissants de l'UE (à l'exception des 10 nouveaux membres).

Pour plus de détails, veuillez consulter notre fiche d'information sur les permis de travail et permis de séjour disponible sur notre site web www.berneinvest.com ou en contactant la PEB et ses conseillers.

■ Procédures

L'employeur doit faire la demande de permis de travail pour ses collaborateurs. Selon la localisation du siège de l'entreprise, la demande devra être soumise soit à la police des étrangers de la ville la plus proche du canton de Berne (Berne, Bienne ou Thoune), soit au service des migrations cantonal.

Les demandes de ressortissants d'Etats tiers doivent être approuvées par l'Office fédérale des migrations. Veuillez compter 6 à 8 semaines pour ces procédures.

■ Relocalisation

La PEB a développé un programme spécial pour permettre à vos expatriés de se sentir à la maison dans le canton de Berne. Nous travaillons en étroite collaboration avec des sociétés de relocalisation qui peuvent proposer des prestations sur mesure.

■ Recrutement de personnel

La PEB peut vous aider à trouver du personnel qualifié. Elle vous met en contact :

- avec les bureaux de placement cantonaux
- avec les entreprises de RH locales, nationales et internationales selon vos souhaits
- avec des spécialistes du monde du travail (contrats, assurances, etc.)

■ Croissance et développement

La PEB reste à vos côtés pour toutes les questions relatives au développement de votre entreprise en Suisse. Nous serons heureux de vous présenter à notre communauté internationale, de vous inviter à notre cocktail international annuel qui réunit plusieurs centaines de personnes, de vous faciliter l'intégration dans divers réseaux et de vous aider pour la prospérité de votre entreprise.





PEB

Promotion économique
du canton de Berne

■ Business plan, modèle

■ A. Présentation de la société mère

Informations juridiques et administratives

- Historique de l'entreprise
- Propriété actuelle, capital
- Organisation et structure juridique, management
- Autres entreprises du groupe
- Personnel (effectifs, qualifications)

Marchés et produits

- Produits principaux (brève description)
- Marchés principaux (géographiques, secteurs), parts de marché
- Organisation des ventes
- Principaux concurrents

Finance

- Bilan vérifié et compte de pertes et profits des 2 ou 3 dernières années
- Budget sur 3 ans ou, en l'absence de budget, croissance escomptée à court et à moyen terme
- Références bancaires

■ B. Informations relatives au projet dans le canton de Berne

Raisons et besoins

- But général et activité prévue
- Forme juridique de l'activité, capital, détenteur du capital
- Besoins en :
 - Surface au sol louée ou achetée avec les spécifications techniques et/ou besoins en matière de terrain
 - Personnel initial (effectifs et qualifications)
 - Divers

Marchés et produits

- Cibles sur le marché européen, organisation des ventes
- Parts de marchés visés
- Principaux concurrents sur le marché européen
- Stratégie marketing et commerciale
- Présentation du produit, avantages par rapport aux concurrents, savoir-faire technologique, etc.

Prévisions

- Budget sur 3–5 ans

Besoins en capitaux

- Investissements : terrain, bâtiments, machines, équipements de production et d'installation, outils, coûts de démarrage
- Prévisions de trésorerie sur 12 mois

Concept de financement

- Fonds propres
- Capitaux de tiers



PEB

**Promotion économique
du canton de Berne**

Liens importants

www.berneinvest.com
www.bfm.admin.ch
www.living-in-berne.ch

Contact

Vos contacts en Suisse

Promotion économique du canton de Berne (PEB)
Denis Grisel, directeur
Münsterplatz 3
CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 633 41 20
Fax +41 (0)31 633 40 88
info@berneinvest.com

Promotion économique du canton de Berne (PEB)
Jean-Philippe Devaux
Chef de promotion des sites d'implantation
Münsterplatz 3
CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 633 41 20
Fax +41 (0)31 633 40 88
jeanphilippe.devaux@berneinvest.com

Représentant France

Thomas Bohn
Parc de Crécy
1, rue Claude Chappe
F-69370 Saint Didier au Mont d'Or-Lyon
Tél. +33 (0)4 72 54 54 16
Portable +33 (0)6 84 85 34 88
thomas.bohn@berneinvest.com